Appel d'offres pour quatre parcelles sur le Delta du Mackenzie

Bulletin
Volume 6, Numéro 2
Mai 1999

Désignations reçues

La demande de désignations s'est terminée le 16 avril 1999. Les désignations étant reçues, la Couronne est prête à lancer un appel d'offres pour quatre parcelles situées dans la région du delta du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Les terres offertes s'étendent sur une superficie totale de 293 451 hectares (725 133 acres).

L'unique critère pour soumissionner est le montant en dollars qui sera dépensé en travaux d'exploration au cours des cinq premières années du permis (d'une durée de neuf ans). Les modalités et conditions d'octroi de permis comportent une unique exigence, soit celle de forer un puits d'exploration au cours de la première période du permis. Les taux de redevances génériques concurrentiels s'appliquent.

Il s'agit d'une occasion offerte à l'industrie de soumissionner des terres présentant un fort potentiel pour l'exploration à proximité de vastes champs de gaz naturel à Taglu et à Niglintgak et de plusieurs autres découvertes de gaz et de pétrole sur les terres du delta du Mackenzie. Ces parcelles sont situées dans des zones stratégiques permettant la mise en valeur ultérieure du gaz et du pétrole dans les zones extracôtières de la mer de Beaufort.

Selon les estimations de l'Office national de l'énergie (ONE) du Canada, les ressources totales découvertes dans la région du delta du Mackenzie sont actuellement de 1,01 milliard de barils ($1{,}61 \times 10^{10}$ m^3) de pétrole et de 9 billions de pieds cubes ($2{,}55 \times 10^{11}$ m^3) de gaz naturel (valeurs moyennes). La Commission géologique du Canada évalue les ressources potentielles non découvertes à 5,39 milliards de barils et à 53,3 billions de pieds cubes. Le gaz naturel du bassin de Beaufort-Mackenzie est situé dans les réservoirs gréseux à forte productivité du Tertiaire et du Crétacé.

Environ la moitié des champs du gaz naturel découverts dans le delta du Mackenzie contiennent d'importantes fractions de condensant. Les ressources en condensant sont estimées à 66 millions de barils ($10{,}7 \times 10^6$ m^3). Le gaz est exempt de souffre. Cette région présentement inexploitée offre des potentialités de rendements élevés ainsi que de productivité à long terme. Le volume et la qualité des ressources vont vraisemblablement jouer un rôle fondamental dans l'équation offre et demande de gaz en Amérique du Nord au début du prochain millénaire.

Les permis accordés dans le cadre de cette transaction seront valides jusqu'en septembre, 2008, à condition que les soumissionnaires respectent les engagements en matière de forage.

Descriptions des parcelles

Les parcelles 1 à 3 sont contiguës à douze dé couvertes sur la partie du delta terrestre, sélectionnées dans le cadre d'attestation de découverte importante, ou elles ceinturent ces douze découvertes. Plus tôt cette année, l'Office national de l'énergie a publié les estimations des

ressources découvertes dans cette région; elles totalisent 2,8 billions de pieds cubes de gaz (79 x 10^9 m^3) et 70 millions de barils de pétrole (11,2 x 10^6 m^3) en moyenne. Les découvertes les plus importantes sont celles de Taglu (ressources moyennes commercialisables de gaz de 58,6 x 10^9 m^3) et de Niglintgak (13,6 x 10^9 m^3). Le gisement pétrolifère le plus gros est celui d'Unipkat, où un forage a été effectué par Shell en 1990 et qui, selon les estimations de l'Office national de l'énergie, renferme 34 millions de barils de pétrole (5,5 x 10^6 m^3).

Carte de la Mer de Beaufort et Delta du Mackenzie (GIF 111 Ko) (PDF 240 Ko, 1 page)

La parcelle 1

(72 474 ha) englobe la pointe North sur l'île Richards et les zones extracôtières peu profondes se trouvant directement à l'ouest. La parcelle est attenante à des attestations de découverte importantes aux puits Ivik K-54 et J-26, et comprend les régions côtières de l'île Richards qui s'étendent entre les découvertes actuelles à Taglu et à Mallik. Cette parcelle est située à l'ouest et au nord-ouest du permis de prospection 384 accordé à Husky Oil en 1997 pour une période de neuf ans.

Le site Mallik a été l'objet récemment d'activités intéressantes associées à un programme de recherche scientifique international destiné à l'étude des hydrates de gaz. On a foré un puits d'essai adjacent à la découverte de gaz Mallik. Le puits Mallik original a démontré l'existence du gaz naturel dans un réservoir classique plus profond.

La parcelle 2

(73 155 ha), en forme allongée de direction est-ouest, est adjacente à la bordure méridionale de la parcelle 1. Elle englobe les terres s'étendant en bordure du chenal Middle, l'un des principaux effluents du delta du Mackenzie. Le bloc renferme plusieurs découvertes importantes à Kumak et à Yaya (P-53,A-28) et est attenant aux découvertes de Shell à Niglintgak (gaz) et à Unipkat (pétrole). Les terres jouxtent le permis de prospection 384 à l'est et le coin sud-est touche aux terres des Inuvialuit.

La parcelle 3

(72 311 ha) est contiguë à la parcelle 2, au sud, et aux terres des Inuvialuit (surface et subsurface) situées dans le bloc d'Inuvik à l'est. Les terres des Inuvialuit (surface) s'étendent à l'intérieur de la bordure orientale de la parcelle 3 qui ceinture la découverte de gaz naturel au puits Titalik K-26 et jouxte les découvertes importantes de gaz à Reindeer et de pétrole et de gaz à Unipkat.

La parcelle 4

(75 511 ha) est la plus méridionale des parcelles offertes. Elle se trouve dans une région, qui a été l'objet de relativement peu de forages, située dans le sud du delta du Mackenzie, entre les blocs des terres d'Inuvik et d'Aklavik (dont les droits miniers de surface et de subsurface sont détenus par les Inuvialuit). La bordure orientale de la parcelle est à quelque 10 km de l'endroit où ont été effectués les travaux de mise en valeur du gaz naturel au puits Ikhil, qui devrait approvisionner Inuvik en gaz plus tard au cours de cette année. La bordure méridionale de ce bloc est à peu près équidistante des villes d'Aklavik et d'Inuvik. Une des bordures des terres de surface des Inuvialuit s'étend à l'intérieur de cette parcelle.

Les soumissions doivent être transmises en suivant les indications figurant dans le document de l'appel d'offres, avant midi, heure normale des Rocheuses, le 9 septembre 1999. Les adjudicataires devront consulter les organismes des Inuvialuit et les collectivités d'Aklavik et

d'Inuvik sur diverses questions, allant de l'accès sur le territoire des Inuvialuit à la détermination de la polluosensitivité de l'environnement et des exigences en matière de retombées économiques.

Les revendications territoriales des Inuvialuit

Les soumissionnaires devront prendre en compte que les Inuvialuit possèdent de vastes étendues de terre dans le voisinage immédiat des blocs offerts. Ils devraient se familiariser avec la Convention définitive des Inuvialuit dans laquelle sont décrits les droits de ces derniers à l'intérieur de la région de leurs peuplements.

Les revendications territoriales des Inuvialuit ont été négociées le 13 mai 1976 et l'accord final, signé en juin 1984, est entré en vigueur en juillet 1984.

L'accord a octroyé aux Inuvialuit une superficie de quelque 91 000 km2 de terres (comprenant 13 000 km2 sur lesquels ils détiennent des droits miniers). Il vise également les droits d'exploitation des ressources fauniques, des initiatives socio-économiques et prévoit une participation à la gestion de la faune et de l'environnement.

Rappel

Notre dernier bulletin contient un article portant sur les dernières estimations, effectuées par l'Office national de l'énergie, des ressources découvertes dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Référence : Office national de l'énergie, 1998. Estimation probabiliste des volumes d'hydrocarbures dans les découvertes du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Vous pouvez consulter cette référence sur le site Web de l'Office national de l'énergie.

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent appel d'offres, veuillez nous appeler, ou nous envoyer une télécopie ou un courrier électronique aux adresses suivantes :

Directeur : Fortierm@ainc-inac.gc.ca

Émetteur des droits : Desjardinsm@ainc-inac.gc.ca

Pour obtenir des renseignements sur les besoins de financement, adressez-vous au gestionnaire des droits à l'adresse suivante : Boothg@ainc-inac.gc.ca

Les informations de nature géologique et/ou technique sont disponibles sur le site du géologue pétrolier principal : Morrellg@ainc-inac.gc.ca

Nouveautés et améliorations de notre site Web

Nous apportons présentement des modifications à notre site Web.

Les modifications sont de nature esthétique et informationnelle. La mise à jour du site devrait se terminer très prochainement.

Date de
modification : 2008-11-03